

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame Mathieu et Aurélie MARTIN-DEBOUNY rue du Domaine de Négri, 3 à 1341 Cérroux-Mousty.

Le terrain concerné est situé rue du Domaine de Négri 3 à 1341 Cérroux-Mousty, et cadastré 02 A 89 B.

Le projet consiste en : Transformation et extension d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte des prescriptions du Règlement Communal d'Urbanisme, devenu Guide Communal d'Urbanisme en matière de :

- volume secondaire en toiture plate en extension latérale d'une superficie > 20 m² sur deux niveaux avec hauteur d'acrotère supérieure à la Hauteur Sous Gouttière du volume principal,
- Matériaux de parements différents des matériaux existants mis en œuvre,
- Hauteur Sous Gouttière du volume principal après rehausse qui doit être comprise entre 3.50 m et 7 m, en sachant que le volume principal est défini comme étant le volume ayant le faite le plus haut,
- Débordement de toiture > 15 cm,
- Modification du relief du sol.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 02/01/2018 au 16/01/2018

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset, l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/01/2018 au 16/01/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 12 décembre 2017.